

**UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE**  
FACULTÉ DES SCIENCES

**UNIVERSITÄT FREIBURG SCHWEIZ**  
MATHEMATISCH-NATURWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

Annexe au plan d'études de la médecine humaine et dentaire

**Modalités d'évaluation  
des UE du Bachelor en médecine**

Accepté par la Faculté des Sciences le 31 mai 2010  
Version révisée du 16 décembre 2013



## 1 Introduction

Cette annexe décrit les conditions d'évaluation des unités d'enseignement (UE) relatives au Bachelor en médecine. Les UE sont regroupées en modules correspondant aux épreuves selon les modalités décrites dans le plan d'études mentionné et soumises au règlement du BMed.

## 2 Évaluations des unités d'enseignement

L'évaluation des UE se fait en règle générale par des épreuves dont les modalités sont fixées dans la présente annexe. Les épreuves se déroulent, en général, durant trois sessions d'examens : printemps (PRI), été (ETE), automne (AUT). Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits selon la procédure on-line accessible avec le compte personnel et le mot de passe fournis par l'Université ([www.unifr.ch/science/gestens](http://www.unifr.ch/science/gestens)). L'épreuve porte sur la matière des UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois et au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

## 3 Bases réglementaires

Le présent document sert d'annexe au plan d'études pour l'obtention du Bachelor of Medicine en médecine humaine et pour la réussite des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années de médecine dentaire. Il est soumis au *Règlement pour l'obtention du Bachelor of medicine*.

Tous ces documents sont accessibles sur le site du Département de médecine ([www.unifr.ch/med](http://www.unifr.ch/med)).

## 4 Modalités d'évaluation

Les unités d'enseignements sont examinées dans les épreuves et aux sessions indiquées dans le tableau ci-dessous. Les cahiers des différentes UE (publiés sur GestEns) précisent les conditions d'admission aux épreuves. En particulier, la participation aux séances d'APP, de travaux pratiques et de colloques ainsi qu'aux « Compétences cliniques » et aux journées thématiques du programme MICS est obligatoire.

Pour les épreuves écrites, les types de questions sont définies sur le site du DepMed (<http://www.unifr.ch/med/de/studies/med/kp-pruefungen>). Enfin, des informations détaillées relatives à chacune des épreuves (catalogues détaillés et pondérés des matières d'examen pour les épreuves écrites ; déroulement détaillé des épreuves orales et pratiques de 2<sup>ème</sup> année ; informations relatives aux OSCE) sont publiées sur GestEns (cf. unités d'épreuves).

Code épreuve	Code UE	Unité d'épreuve	ECTS	Sessions d'examens	Modalités d'évaluation
<b>MH.110E</b>	<i>PH.1500</i>	Physique et chimie pour	12	PRI +	épreuve écrite de 240 min
	<i>CH.1500</i>	étudiant-es en médecine		AUT	
<b>MH.120E</b>	<i>MH.1201</i>	Bases biomédicales Ia –	12	PRI +	épreuve écrite de 120-180min (selon le nombre des questions)
	<i>BL.1500</i>	Introduction aux systèmes		AUT	
	<i>BL.1501</i>				
<b>MH.210E</b>	<i>MH.2101</i>	Bases biomédicales Ib	13.5	ETE +	épreuve écrite de 120-180 min (selon le nombre des questions)
	<i>BL.2102</i>			AUT	
	<i>BC.2103</i>				

Annexe au plan d'études du Bachelor of Medicine

<b>MH.220E</b>	<i>MH.2201</i> <i>MH.2202</i> <i>MH.2203</i> <i>MH.2204</i>	Systèmes I	14.5	ETE + AUT	épreuve écrite de 120-180 min (selon le nombre des questions)
<b>MH.232E</b>	<i>MH.2303</i> <i>MH.2302</i>	Médecine et société I – Pensée et méthodologie scientifiques I	8	ETE + AUT	épreuve écrite de ≤ 60 min. pour MH.2303 ; évaluation écrite de ≤120 min. et/ou évaluations notées en cours de semestre pour l'UE MH.2302
<b>MH.311E</b>	<i>MH.3101</i> <i>MH.3102</i>	Systèmes IIa	10	PRI + AUT	épreuve écrite de 120-180 min (selon le nombre des questions)
<b>MH.320E</b>	<i>MH.3201</i> <i>MH.3202</i>	Systèmes IIb	9	PRI + AUT	épreuve écrite de 120-180 (selon le nombre des questions)
<b>MH.330E</b>	<i>BC.3301</i> <i>MH.3302</i>	Travaux pratiques de biochi- mie et de physiologie systémique I	6	PRI + AUT	épreuve pratique de biochimie (135 min.), épreuve écrite de physiologie (60 min.). Détails en début de semestre.
<b>MH.411E</b> ou <b>MH.411D</b>	<i>MH.4101</i> <i>BC.4502</i> <i>BC.4503</i> (ou <i>MH.4106</i> ) <i>MH.4104</i> <i>MH.4107</i>	Bases biomédicales II – Mé- decine et société II – Pensée et méthodologie scientifiques II	12	ETE + AUT	épreuve écrite de 100 min. pour les UE MH.4101, BC.4102, BC.4103 (ou MH.4106) et MH.4105; évaluation écrite de ≤120 min. et/ou évaluations notées en cours de semestre pour l'UE MH.4107
<b>MH.420E</b>	<i>MH.4201</i> <i>MH.4202</i> <i>MH.4203</i>	Systèmes IIc	13	ETE + AUT	épreuve écrite de 120-180 min (selon le nombre des questions)
<b>MH.431E</b>	<i>MH.4301</i> <i>MH.4302</i>	Travaux pratiques d'anatomie, d'histologie et de physiologie systémique II	10	ETE + AUT	épreuve pratique d'histologie (95 min.) et d'anatomie (30 min.), épreuve écrite de physiologie (60 min.). Détails en début de semestre
<b>MH.511E</b>	<i>MH.5101</i> <i>MH.5102</i> <i>MH.5103</i> <i>MH.5104</i>	Disciplines cliniques fonda- mentales I et Cliniques I	9.5	PRI + AUT	épreuve écrite de 180 min.
<b>MH.521E</b>	<i>MH.5201</i> <i>MH.5202</i> <i>MH.5203</i> <i>MH.5204</i>	Cliniques II	12	PRI + AUT	épreuve écrite de 120-180 min.
<b>MH.611E</b>	<i>MH.6101</i> <i>MH.6102</i> <i>MH.6103</i> <i>MH.6104</i> <i>MH.6105</i> <i>MH.6106</i> <i>MH.6107</i>	Disciplines cliniques fonda- mentales II Cliniques III	11.2 5	ETE + AUT	épreuve écrite de 120-180 min.
<b>MH.621E</b>	<i>MH.6201</i> <i>MH.6202</i> <i>MH.6203</i> <i>MH.6204</i>	Clinique IV	11.2 5	ETE + AUT	épreuve écrite de 120-180 min.
<b>MH.631E</b>	<i>MH.6302</i>	Médecine et Société III	5	ETE + AUT	évaluation écrite de ≤120 min. et/ou évaluations notées en cours de semestre
<b>MH.640E</b>	<i>MH.6401</i> <i>MH.6401</i>	Compétences cliniques I + II	12	ETE	voir paragraphe 5

## 5 Évaluation des compétences cliniques

L'évaluation des compétences cliniques de base, acquises par les étudiants pendant le Bachelor en Médecine, se fait avec la méthode ECOS (examen clinique objectif structuré).

Un examen ECOS est composé d'une séquence de situations cliniques présentées dans différentes « stations » de quelques minutes chacune, constituant un « circuit » à travers lequel les candidats font la rotation. Les candidats interagissent avec un patient simulé et standardisé ou avec du matériel, comme par exemple des mannequins, et doivent compléter une série de tâches prédéterminées. Leur performance est évaluée par un observateur-examineur qui utilise une grille d'observation spécifique au contenu de la situation et aux tâches demandées.